

DEL2026_015

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 7 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Doorbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 02/03/2026

En exercice : 10
Présents : 9
Excusés : 1
Absents : 0

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Membres présents :

Irène LEBEAU, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN)

Membres Absents :

Vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la commune et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Madame le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2026 arrêté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		351 056.35
Opérations de l'exercice	825 773.99	825 773.99
TOTAUX:	1 176 830.34	1 176 830.34

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	402 158.07	
Restes à réaliser	492 315.08	258 416.80
Opérations de l'exercice	413 202.24	62 145.89
TOTAUX:	1 307 675.39	1 307 675.39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

